



ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Réunion Publique Présentation du PADD

22 février 2022













Le **PLUi** (**P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme **i**ntercommunal) est un document d'urbanisme qui porte les perspectives d'avenir de votre territoire pour les 12 prochaines années.

Il sert à quoi?

Il organise le développement urbain....

Il planifie les projets d'infrastructures....

PLANIFICATION

PROTECTION

GESTION

Il préserve les espaces naturels et agricoles....

Il fixe les règles d'utilisation des sols et de construction en fonction des zones urbaines, naturelles et agricoles.







Le rapport de présentation



Etat des lieux, diagnostic de la population, de la structure de l'habitat, de l'état initial de l'environnement,...

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Projet intercommunal et programme des priorités d'actions.



Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Réflexion sur le développement des secteurs à enjeux : de nature variée, elles peuvent concerner l'aménagement de certains secteurs, des thèmes particuliers (paysage, etc...).

Le règlement graphique (plans de zonage)

Spatialisation du projet : le zonage identifie de grandes zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières) qui peuvent elles-mêmes être divisées en sous-secteurs en fonction des spécificités.

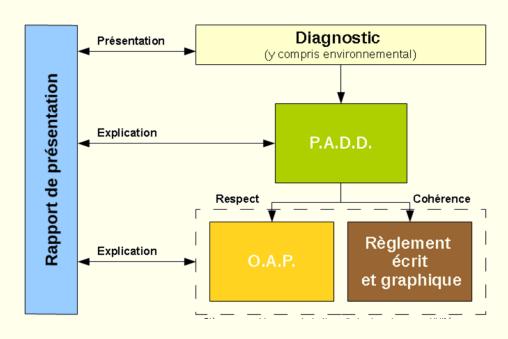
Le règlement littéral

Encadrement du droit des sols : le règlement écrit énonce pour chaque zone ou sous-secteur les modalités de constructions applicables aux terrains.

Les annexes

Servitudes d'utilité publique, liste des opérations déclarées d'utilité publique, notice technique accompagnée des plans des réseaux (eau, assainissement, élimination des déchets),...

- m
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose le projet politique répondant aux besoins et aux enjeux du territoire intercommunal.
 - Le PADD est la « clef de voûte » du PLUi.



- Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.
- Les pièces du PLUi qui ont une valeur juridique (orientations d'aménagement et règlement graphique & littéraire) doivent être cohérentes avec lui et, en toute logique, doivent découler du PADD.

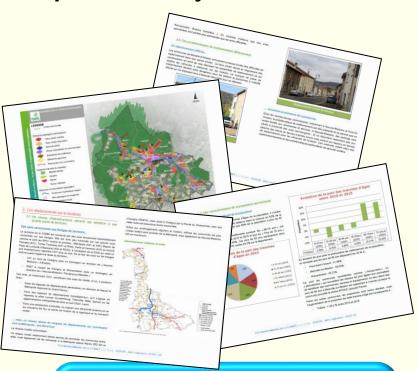


Le PADD définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire.





Il répond aux enjeux :



Exprimés à la suite du diagnostic territorial





5 orientations:

► ORIENTATION 1 ◀

PRÉSERVER LES PAYSAGES GARANTS DE LA RICHESSE IDENTITAIRE DU

TERRITOIRE

► ORIENTATION 2 ◀
DÉFINIR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE L'HABITAT DE DEMAIN

► ORIENTATION 3 ◀

AFFIRMER UN MAILLAGE STRATÉGIQUE DES ACTIVITÉS

► ORIENTATION 4 ◀

ARTICULER LES MOBILITÉS ET LES ÉQUIPEMENTS DU TERRITOIRE

► ORIENTATION 5 ◀

PROTÉGER LE TERRITOIRE, SES HABITANTS ET SES RICHESSES NATURELLES

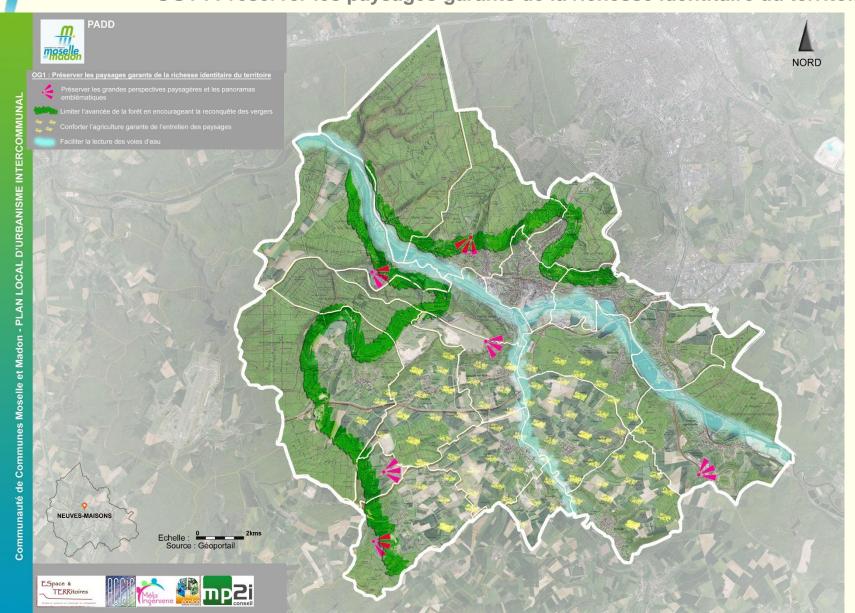


► ORIENTATION 1 ◀

PRÉSERVER LES PAYSAGES
GARANTS DE LA RICHESSE
IDENTITAIRE DU TERRITOIRE

M

OG1 : Préserver les paysages garants de la richesse identitaire du territoire





► ORIENTATION 1 ◀ PRÉSERVER LES PAYSAGES GARANTS DE LA RICHESSE IDENTITAIRE DU TERRITOIRE

Point de vue des habitants

- Les habitants sont une très grande majorité à trouver le cadre de vie agréable et plébiscitent avant tout les paysages de type naturel.
- La **présence de l'eau**, les espaces de promenade et les lieux de rencontre qu'elle offre, participe très fortement à la qualité de vie des habitants.
- Le caractère vert et naturel du territoire est un atout majeur qu'il convient de protéger.
- Les villages sont jugés beaux et bien entretenus.
- Les habitants ont un vrai attachement au caractère rural de leurs villages et de leur territoire. C'est une composante principale de leur identité.



OG1 : Préserver les paysages garants de la richesse identitaire du territoire

1.1. Valoriser les entités paysagères

Préserver et animer le plateau de Haye, la Vallée de la Moselle et la Plaine du Saintois, identités du territoire

- ✓ Préserver les grandes perspectives paysagères et les panoramas emblématiques.
- ✓ Encourager l'entretien de la forêt pour limiter les changements de paysage.
- ✓ Créer des ouvertures pour mettre en valeur le paysage le long de la Moselle et du Madon.
- ✓ Conforter l'agriculture garante de l'entretien des paysages.

1.2. Préserver le fil vert du territoire

Mettre en valeur le paysage du quotidien

- ✓ Faciliter l'intégration paysagère des constructions.
- ✓ Préserver et développer les espaces verts au sein des communes.
- ✓ Favoriser la végétalisation des espace.

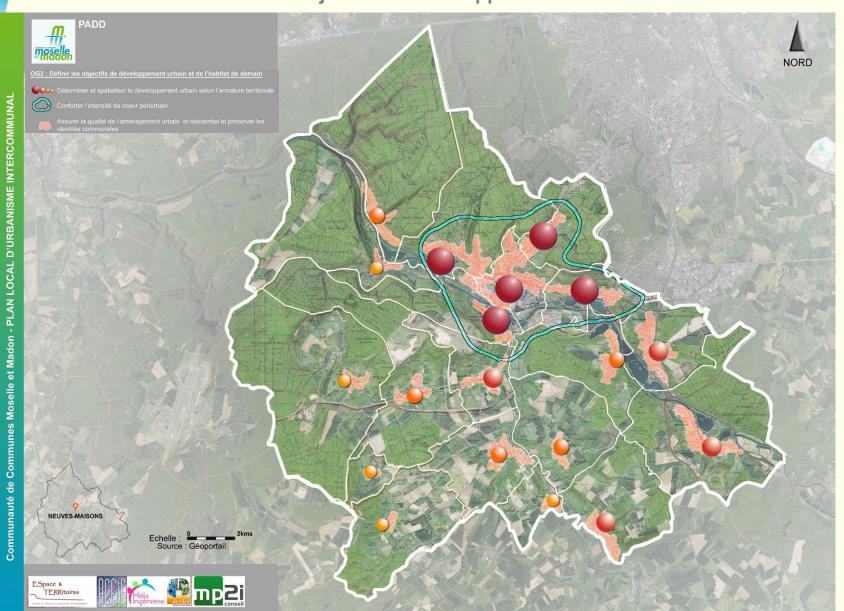


► ORIENTATION 2 ◀

DÉFINIR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE L'HABITAT DE DEMAIN

M

OG2 : Définir les objectifs de développement urbain et de l'habitat de demain





► ORIENTATION 2 ◀

DÉFINIR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE L'HABITAT DE DEMAIN

Point de vue des habitants

- Les habitants souhaitent en majorité préserver l'esthétique traditionnelle de leurs villages.
- Ils regrettent toutefois le **manque d'unité** qu'il y a parfois dans leur commune où les différentes opérations d'aménagement ont créé des quartiers qui vivent indépendamment les uns des autres.
- Les habitants se montrent **soucieux de limiter l'étalement urbain**. Ils souhaitent qu'à l'extension des villages soient préférés leur embellissement et la mise en valeur du patrimoine existant.

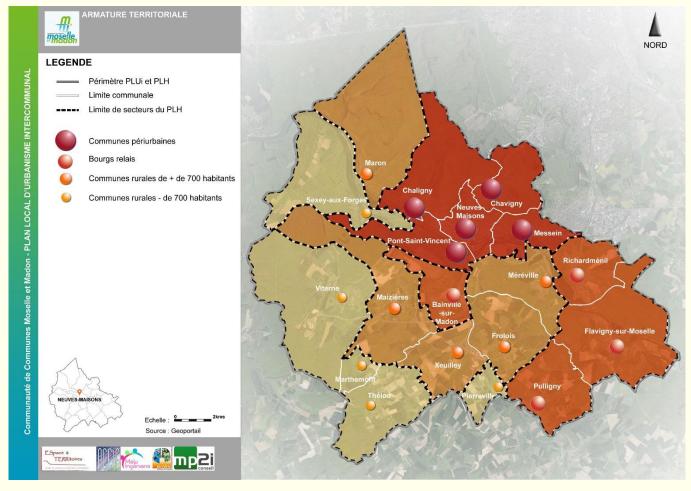
Point de vue des jeunes

Les jeunes participants se sont montrés quelque peu insensibles au charme rural de leur territoire et à ses atouts naturels mais ont exprimé leur attachement à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine ancien de manière générale pour « garder la mémoire de l'histoire ».



2.1. Déterminer et spatialiser l'ambition démographique

Spatialiser l'ambition habitat selon l'armature territoriale





2.1. Déterminer et spatialiser l'ambition démographique

Assurer un développement réfléchi et cohérent à l'échelle du territoire intercommunal

- ✓ Veiller à la temporalité des opérations d'aménagement pour afin de maintenir les commerces et les services.
- ✓ Sortir de la dualité appartements en ville et maisons à la campagne.
- ✓ Apporter un soin particulier à la localisation des nouveaux quartiers et à leur forme urbaine afin de s'assurer de leur bonne intégration à la vie des communes.

Prioriser le développement dans l'enveloppe urbaine : équilibre entre patrimoine bâti et extension

- ✓ Mobiliser les biens délaissés opportuns pour les opérations habitat.
- ✓ Favoriser des initiatives pour des opérations d'ensemble de qualité en neuf et dans l'ancien.



2.1. Déterminer et spatialiser l'ambition démographique

Diversifier et adapter l'offre de logements à l'évolution des besoins locaux

- ✓ Expérimenter de nouvelles formes d'habitat et concepts d'habiter (ex : habitat innovant, connecté, participatif, intergénérationnel...)
- ✓ Assurer la continuité du parcours résidentiel dans chaque secteur de l'armature territoriale.
- ✓ Répondre aux besoins d'accueil spécifiques (jeunes, ménages isolés, personnes âgées, personnes handicapées, publics en difficulté, gens du voyage, à sédentariser, ...).
- ✓ Proposer des logements et/ou terrains adaptés au budget de chacun afin de permettre notamment l'installation de jeunes ménages (primo-accédants).



2.2. Définir un objectif de développement de l'habitat mesuré

Se positionner sur un objectif démographique de +0,16% par an.

Population 2018 : 28 560 habitants

Population projetée en 2034 : 29 300 habitants

+ 740 habitants

Taille des ménages en 2018 : 2,31

Taille des ménages projetée en 2034 : 2,16

Soit un besoin de 343 logements pour accueillir les nouveaux habitants (29/an).

Auxquels s'ajoutent, selon le PLH et le SCoT :

Point mort 2022-2034 : 756 logements (63/an)

Besoin pour répondre au renouvellement du parc : 600 logements (50/an)

Soit un besoin total de 142 logements neufs par an.



2.3. Assurer un développement respectueux du cadre de vie

Valoriser le tissu ancien des communes et intensifier l'action de modernisation du parc ancien, tant public que privé

- ✓ Assurer la qualité de l'aménagement urbain et résidentiel dans toutes les communes.
- ✓ Poursuivre les opérations de reconversion et la reconquête des friches.

Préserver et mettre en valeur l'identité patrimoniale et architecturale du territoire

- ✓ Prioriser le développement dans l'enveloppe urbaine, dans le respect de la physionomie des communes.
- ✓ Préserver les éléments patrimoniaux et architecturaux remarquables, marqueurs de l'identité du territoire.
- ✓ Etablir des prescriptions architecturales répondant aux enjeux de l'identité et de l'histoire de chaque commune.
- ✓ Développer les espaces verts, les places, les lieux de vie... les lieux où faire société.

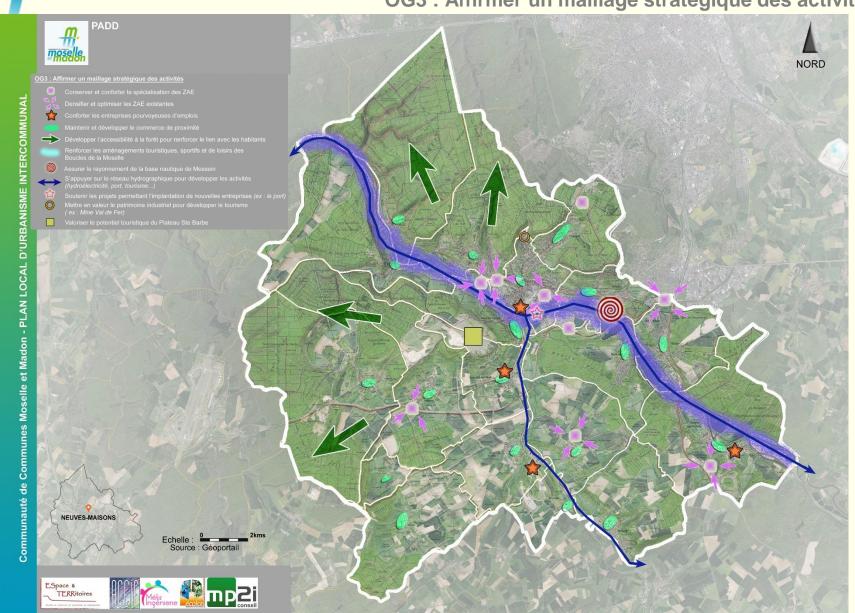


► ORIENTATION 3 ◀

AFFIRMER UN MAILLAGE STRATÉGIQUE DES ACTIVITÉS

M

OG3 : Affirmer un maillage stratégique des activités





► ORIENTATION 3 ◀ AFFIRMER UN MAILLAGE STRATÉGIQUE DES ACTIVITÉS

Point de vue des habitants

- Les habitants souhaitent favoriser l'installation de nouveaux commerces. Ils y voient la possibilité de créer une dynamique.
- Les habitants souhaitent la création de lieux associatifs ou municipaux, proposant des activités variées, pour permettre aux gens de se rencontrer et échanger.
- Les habitants souhaitent mettre en place des actions pour inciter les habitants à emprunter davantage le T'MM afin de participer à plus d'activités et profiter de ses nombreux équipements.
- Les habitants souhaitent mettre en place des mesures qui permettent aux ainés de rester sur le territoire et ainsi capitaliser sur le potentiel économique que cela représente.

Point de vue des jeunes

- Les ados regrettent un manque de loisirs destinés à leur tranche d'âge.
- Ils regrettent aussi la faible présence d'animations ou de loisirs à caractère intergénérationnel.



OG3 : Affirmer un maillage stratégique des activités

3.1. Permettre un développement économique complémentaire et respectueux

Conforter et développer le tissu économique du territoire

- ✓ Encourager le développement de l'agriculture.
- ✓ Maintenir le commerce de proximité et soutenir le développement des circuits courts.
- ✓ Maintenir l'industrie tout en prenant en compte les enjeux liés en termes de nuisances, de risques et de pollution.
- ✓ Soutenir les projets permettant l'implantation de nouvelles entreprises (ex : Port).

Promouvoir des activités qualitatives et respectueuses

- ✓ Prendre en compte l'environnement dans le développement des ZAE (eau, ruissellement, pollution lumineuse, déplacements doux...)
- ✓ Assurer l'insertion paysagère des locaux d'activités et des bâtiments agricoles.
- ✓ Maitriser l'exploitation du sous-sol.



OG3 : Affirmer un maillage stratégique des activités

3.2. Mettre en avant les atouts touristiques du territoire

Faire du fil vert le support d'un nouveau tourisme

- ✓ Développer l'accessibilité à la forêt : dispositifs pédagogiques, parcours de santé et sentiers pour renforcer le lien entre les habitants et la forêt.
- ✓ Identifier les sites clés pour implanter des espaces de loisirs et proposer des pôles d'activités spécialisés et complémentaires.
- ✓ Mettre en valeur le patrimoine industriel pour développer le tourisme.
- ✓ Valoriser le potentiel touristique du Plateau Ste Barbe dans toutes ses dimensions environnementale, historique et de loisirs.

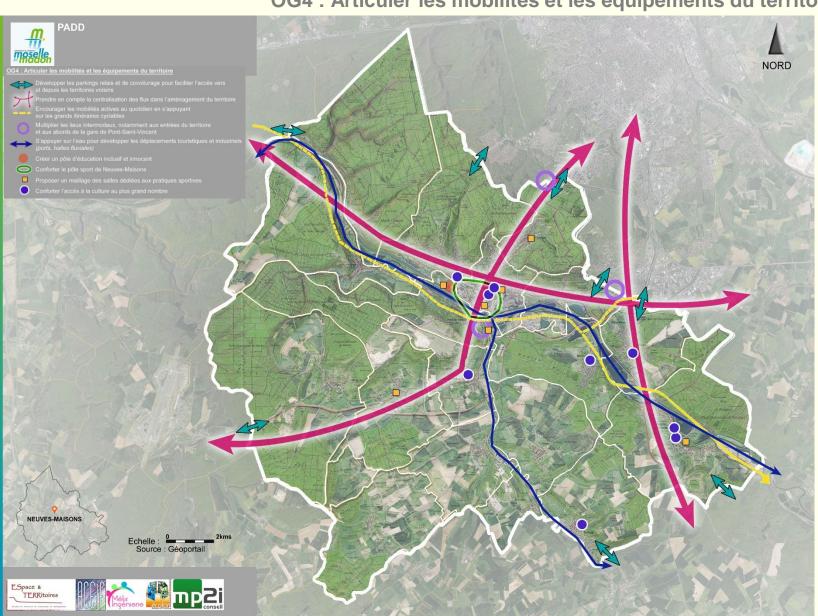
S'appuyer sur le fil bleu pour développer activités

- ✓ Renforcer les aménagements touristiques, sportifs et de loisirs des Boucles de la Moselle.
- ✓ Développer le tourisme fluvial principalement sur la Moselle sauvage.
- ✓ Mettre en valeur la base nautique de Messein et encourager son rayonnement.



▶ ORIENTATION 4 <</p>

ARTICULER LES MOBILITÉS ET LES ÉQUIPEMENTS DU TERRITOIRE





► ORIENTATION 4 ◀ ARTICULER LES MOBILITÉS ET LES ÉQUIPEMENTS DU TERRITOIRE

Point de vue des habitants

- Les habitants notent que les circuits de liaisons douces du territoire comportent des ruptures. Ils regrettent la coupure dans les liaisons douces entre Chavigny et le Grand Nancy.
- Les habitants regrettent les trottoirs encombrés par le stationnement des voitures.
- Les liaisons douces, la sécurisation des voies de déplacement existantes et l'organisation des transports en commun à l'intérieur du territoire doivent être améliorées pour favoriser les échanges entre les communes et à l'intérieur de celles-ci.
- Les habitants plaident pour une réglementation plus importante et pour un travail plus fin de **connexion et d'harmonisation** des nouvelles opérations d'aménagement et constructions.

Point de vue des jeunes

- Les équipements destinés aux adolescents sont jugés par eux-mêmes insuffisants et quand ils existent, ils ne sont pas suffisamment entretenus et modernisés.
- Les ados ont souligné le caractère écologique et solidaire du service T'MM qui permet à tous de se déplacer en ayant un impact moindre sur l'environnement.



4.1. Tisser la toile des mobilités de demain

Sécuriser et adoucir les mobilités quotidiennes

- ✓ Intégrer les déplacements doux dans les espaces publics.
- ✓ Faciliter les déplacements intercommunaux en s'appuyant sur les grands itinéraires cyclables du territoire.
- ✓ Repenser la place du piéton et lui offrir des déplacements aisés et sécurisés.
- ✓ Solutionner les problématiques de stationnement.

Fluidifier les traversées du territoire

- ✓ Poursuivre la mise en place de voies vertes le long de la Moselle et du Madon.
- ✓ Prendre en compte le déplacement des plus jeunes : liaisons douces sécurisées pour les collégiens, besoins des adolescents qui se déplacent pour leurs loisirs...
- ✓ Apporter un soin particulier à l'aménagement des axes traversant le territoire intercommunal, vecteurs de l'image du territoire.



4.1. Tisser la toile des mobilités de demain

Se connecter avec les territoires voisins

- ✓ Développer les parkings relais et de covoiturage et les lieux intermodaux.
- √ S'appuyer sur toutes les voies d'eau pour développer les déplacements industriels et touristiques.
- ✓ S'appuyer sur l'emprise des voies ferrées inutilisées pour développer des alternatives à l'automobile : tram-train, voie verte...



4.2. Offrir des équipements adaptés aux usages et aux besoins de chacun Mailler le territoire en équipements de proximité et avec des pôles spécialisés

- ✓ Répartir les équipements sur le territoire en cohérence avec la démographie du secteur, l'accès et le stationnement.
- ✓ Créer un pôle d'éducation inclusif et innovant.
- ✓ Développer les maisons de santé sur le territoire pour permettre un maillage de services complémentaires à l'offre étoffée dans la conurbation néodomienne.

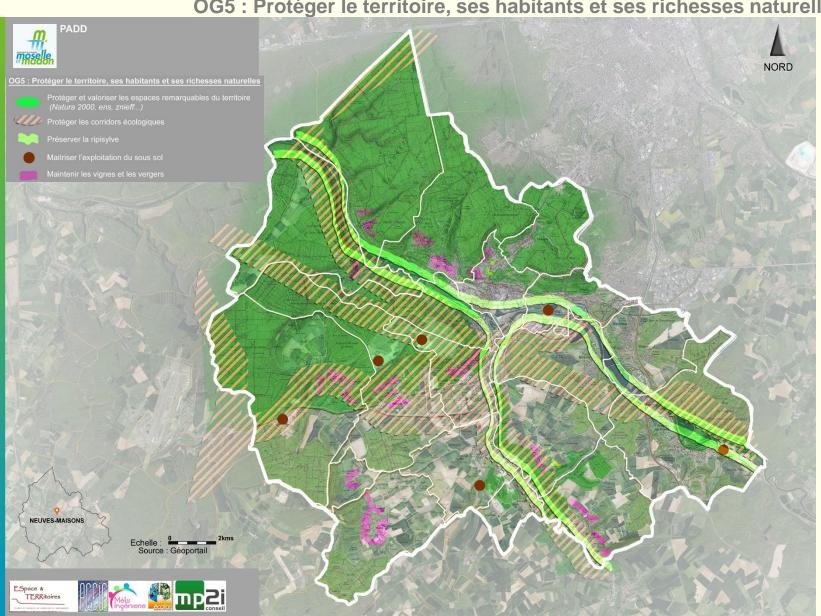
Conforter l'offre en équipements sportifs, culturels et numériques

- ✓ S'appuyer sur La Filoche et son réseau pour conforter l'accès à la culture au plus grand nombre.
- ✓ Permettre une articulation des lieux culturels à différentes échelles en proposant des lieux polyvalents pouvant s'adapter à différentes activités.
- ✓ Proposer un maillage de salles et d'aménagements dédiés aux pratiques sportives.



► ORIENTATION 5 ◀

PROTÉGER LE TERRITOIRE, SES HABITANTS ET SES RICHESSES NATURELLES





► ORIENTATION 5 ◀ PROTÉGER LE TERRITOIRE, SES HABITANTS ET SES RICHESSES NATURELLES

Point de vue des habitants

- Les habitants souhaitent **protéger** les cours d'eau, la forêt, les étangs, les coteaux, les vergers, mettre en valeur les sentiers, les points de vue, les gravières, les bords de Moselle.
- Les habitants souhaitent limiter l'étalement urbain pour préserver les terres agricoles et naturelles.



5.1. Protéger les espaces et les espèces

Préserver les supports de biodiversité terrestre et les corridors écologiques

- ✓ Enrayer la perte de biodiversité en protégeant les habitats naturels et les espèces animales ou végétales emblématiques.
- ✓ Veiller au développement et à la préservation des corridors écologiques.
- ✓ Préserver les coteaux et sauvegarder les ceintures vertes autour des villages.
- ✓ Protéger et valoriser les espaces remarquables du territoire.

Sauvegarder le socle aquatique et humide

- ✓ Protéger les captages et la ressource en eau.
- ✓ Proposer des aménagements séquencés sur les voies d'eau pour recréer du lien avec les cours d'eau.
- ✓ Préserver les ripisylves, acteurs majeurs de la protection de la biodiversité et de la lutte contre les risques.



5.2. S'engager sur un développement vertueux du territoire

Contribuer au développement des énergies renouvelables et à la réduction des dépenses énergétiques

- ✓ Encourager la rénovation énergétique des bâtiments.
- ✓ Développer les espaces végétalisés constituants des ilots de fraicheur.
- ✓ Accompagner les projets de développement d'énergies renouvelables dans le respect des espaces naturels, des paysages et de l'activité agricole.

Prendre en compte les risques naturels et technologiques et valoriser les ressources naturelles

- ✓ Veiller à une bonne gestion des eaux pluviales, notamment dans la lutte contre le risque inondation ou les mouvements de terrain.
- ✓ Prendre en compte les enjeux de santé et de sécurité dans les projets.



5.2. S'engager sur un développement vertueux du territoire

Déterminer des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

S'engager sur réduction de 50% de la consommation foncière annuelle par rapport aux dix dernières années.

NORD



Préserver les grandes perspectives paysagères et les panoramas emblématiques Limiter l'avancée de la forêt en encourageant la reconquête des vergers Déterminer et spatialiser le développement urbain selon l'armature territoriale Développer l'accessibilité à la forêt pour renforcer le lien avec les habitants évelopper les parkings relais et de covoiturage pour faciliter l'accès vers depuis les territoires voisins S'appuyer sur l'eau pour développer les déplacements touristiques et indust (ports, haltes fluviales) Conforter le pôle sport de Neuves-Maisons Protéger et valoriser les espaces remarquables du territoire (Natura 2000, ens, znieff...)





Temps d'échanges et de questions



CAHIERS DE CONCERTATION

- Disponible à l'accueil des mairies et au siège de la CCMM pour recueillir vos observations et vos demandes.
- A disposition jusqu'à l'arrêt du PLUi.
- Réponses aux observations formulées dans le bilan de concertation (délibération).

